

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 16 mai 2022

N° CP-2022-5-11-4

N° applicatif 3730

11^{ème} Commission

Commission Eurométropole de Strasbourg

Service instructeur

Service habitat public et adapté

Service consulté

PDALHPD 67 - SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION AVA HABITAT ET NOMADISME POUR SON POLE HABITAT PRECAIRE ET POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE DEUX MENAGES TRES DEFAVORISES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de décider l'attribution de trois subventions pour un montant total de 94 600 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour le fonctionnement de son pôle Habitat précaire et le soutien à deux opérations d'amélioration des conditions de vie de deux ménages très défavorisés, résidant à Eschau et Plobsheim. Ces financements s'inscrivent dans l'action volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la résorption de l'habitat précaire et indigne, dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Bas-Rhin.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) du Bas-Rhin, adopté par délibération n° CD/2015/110 du Conseil départemental du Bas-Rhin le 2 novembre 2015, a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 500 familles vivant sur près de 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre, dans une cinquantaine de communes.

Depuis 16 ans, le Département du Bas-Rhin, puis la Collectivité européenne d'Alsace, soutiennent l'intervention de l'association AVA Habitat et nomadisme sur ces sites qui accueillent d'anciens nomades sédentarisés et, de façon générale, des ménages isolés et très défavorisés.

L'association mène, en effet, via son Pôle habitat, des actions d'aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements (dans des chalets, des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Proposition de subvention de fonctionnement 2022 à l'association AVA Habitat et nomadisme pour son pôle Habitat précaire

Afin d'appuyer la réalisation de ces opérations sur le territoire du Bas-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour cofinancer, en 2022, les postes du Pôle habitat (un intervenant technique, deux agents de développement habitat) ainsi que les postes de directeur et secrétaire soit 3,85 ETP au total. Sur ces 3,85 ETP, 0,20 ETP sont fléchés sur des actions d'AMO DDELIND et donnent lieu à une subvention spécifique de 6 000 €, intégrée dans le budget prévisionnel du Pôle habitat précaire de l'association.

En 2021, l'association a pu réaliser 40 interventions en faveur de ménages très défavorisés résidant sur des sites d'habitat précaire et ce malgré la crise sanitaire.

En 2022, l'effectif total de l'association s'élève à 10,5 emplois à temps plein (ETP) et l'association sollicite des cofinancements de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Etat, de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que des Intercommunalités de Bischwiller, Saverne, Erstein et Mosheim-Mutzig, au titre notamment de l'intervention de l'association sur les aires d'accueil de Gens du voyage.

Le budget du Pôle habitat précaire de l'association est de 185 938 € pour un budget total estimé à 566 580 € en 2022.

En 2021, une subvention de 84 000 € avait été attribuée pour le fonctionnement du pôle Habitat de l'association.

En 2022, l'association sollicite une subvention de 88 200 € représentant une augmentation de 5% qui se justifie par une subvention jamais réévaluée depuis 8 ans et, surtout, par des frais de déplacement supplémentaires au titre de l'intervention prévue, auprès des propriétaires de chalets privés du site haut-rhinois de Heimersdorf.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention totale de fonctionnement de 88 200 € permettant de cofinancer les 3,85 ETP du Pôle habitat de l'association AVA Habitat et nomadisme.

Il est également proposé à la Commission permanente d'autoriser le versement d'un acompte de 70%, par dérogation à l'article 5b du règlement financier, afin de permettre la continuité de l'intervention de l'association, et d'approuver les termes de la convention financière, annexée au rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association.

Le montant des crédits correspondants, soit 88 200 € serait prélevé sur le programme P040 Actions d'accompagnement - Opération 001 Ménages défavorisés- Enveloppe 02 - Chapitre 65 - Fonction 555 - Nature 65748.

Proposition de soutien à l'association AVA Habitat et nomadisme pour une opération à Eschau (mise à l'abri et remplacement des menuiseries extérieures d'une pièce de vie)

L'action consiste à remplacer les fenêtres et la porte d'un chalet qui est l'habitation principale d'une personne âgée, installée de longue date à Eschau. La Commune soutient le projet qui relève d'une mise à l'abri et d'un maintien dans ce lieu de vie. Le service d'urbanisme de la Commune de Eschau a donné son accord par mail en date du 25 mars 2022. Les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur de la construction.

Les aides de l'ANAH ne peuvent pas être sollicitées car l'habitation ne répond pas au critère d'ancienneté exigé par l'ANAH.

Les services sociaux de l'UTAMS EmS Sud ont été informés de ce projet.

Au titre des opérations montées par le Pôle Habitat, AVA sollicite la Collectivité européenne d'Alsace pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 1 400 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ce ménage très défavorisé, résidant sur le territoire de la Commune de Eschau :

- Subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace : 1 400 € soit 50% du coût total de projet évalué à 2 800 €,
- Participation du ménage de 560 € soit 20%.

D'autres financements sont sollicités auprès de la Fondation Abbé Pierre (20%) et de PROCIVIS Alsace (10%).

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 400 € (soit 50% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et nomadisme et d'approuver la convention de financement annexée au présent rapport. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Le montant des crédits correspondants, soit 1 400 € serait prélevé sur le programme P037 - Actions volontaristes habitat – Opération 007 – Enveloppe 09 - Chapitre 204 – Fonction 555 – Nature 2324.

Proposition de soutien à l'association AVA Habitat et nomadisme pour une opération à Plobsheim (création d'une salle de bains à côté d'une pièce de vie existante)

L'action consiste à créer une salle de bain à côté d'un chalet existant qui est l'habitation principale d'une personne âgée à Plobsheim et souffrante suite à la contraction de la COVID. La Commune connaît bien le ménage et soutient le projet.

Les aides de l'ANAH ne peuvent pas être sollicitées car l'habitation ne répond pas au critère d'ancienneté exigé par l'ANAH.

Les services sociaux de l'UTAMS EmS Sud ont été informés de ce projet.

Au titre des opérations montées par le Pôle Habitat, AVA sollicite la Collectivité européenne d'Alsace pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 5 000 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ce ménage très défavorisé, résidant sur le territoire de la Commune de Plobsheim.

- Subvention sollicitée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace : 5 000 € soit 42,82% du coût total de projet évalué à 11 675,78 €,
- Participation du ménage de 3 008,78 € soit 25,77%.

D'autres financements sont sollicités auprès de la Fondation Abbé Pierre (21,41%) et de PROCIVIS Alsace (10%).

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximal de 5 000 € (soit 42,82% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et nomadisme et d'approuver la convention de financement annexée au présent rapport. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Le montant des crédits correspondants, soit 5 000 €, serait prélevé sur le programme P037 - Actions volontaristes habitat - Opération 007 - Enveloppe 09 - Chapitre 204 - Fonction 555 - Nature 2324.

La Commission Eurométropole de Strasbourg du 3 mai 2022, a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, d'un montant de 88 200 € permettant de cofinancer les 3,85 ETP de son Pôle habitat précaire;
- approuver les termes de la convention financière, jointe en annexe au présent rapport, pour permettre le versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association AVA Habitat et nomadisme et de m'autoriser à la signer ;
- autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 88 200 € sur le programme P040 Actions d'accompagnement - Opération 002 Ménages défavorisés - Enveloppe 02 - Chapitre 65 - Fonction 555 - Nature 65748 ; par dérogation à l'article 5b du règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans la convention financière afférente (acompte de 70% afin de permettre la continuité de l'action de l'association) ;
- attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 1 400 € (soit 50% des travaux) à l'association AVA Habitat et nomadisme pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé résidant sur le territoire de la Commune de Eschau ;
- approuver les termes de la convention financière, jointe en annexe au présent rapport, pour permettre le versement de la subvention d'investissement afférente à l'opération sur le territoire de la commune de Eschau précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association AVA Habitat et nomadisme et de m'autoriser à la signer ;
- autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 1 400 € sur le programme P037 Actions volontaristes habitat - Opération 007 Ménages défavorisés - Enveloppe 09 - Chapitre 204 - Fonction 555 - Nature 2324. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.
- attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € (soit 42,82% des travaux) à l'association AVA Habitat et nomadisme pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie d'un ménage très défavorisé résidant sur le territoire de la Commune de Plobsheim ;

- approuver les termes de la convention financière, jointe en annexe au présent rapport, pour permettre le versement de la subvention d'investissement afférente à l'opération sur le territoire de la commune de Plobsheim précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association AVA Habitat et nomadisme et de m'autoriser à la signer ;

- autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 5 000 € sur le programme P037 Actions volontaristes habitat – Opération 007 Ménages défavorisés – Enveloppe 09 – Chapitre 204 – Fonction 555 – Nature 2324. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY